

Agenda du Nova Scotia Teachers Union 2025-2026

3106, chemin Joseph Howe Halifax, NS B3L 4L7 Courriel: nstu@nstu.ca

Facebook: facebook.com/nsteachersunion

X: @NSTeachersUnion

Fondé en 1895, le Nova Scotia Teacher Union est la voix unifiée pour la défense des intérêts et le soutien de tous ses membres. Il fait la promotion et fait progresser la profession enseignante ainsi qu'une éducation publique de qualité. Cet agenda présente les programmes et les services du NSTU.

902-477-5621 / 1-800-565-6788

Bluesky: @nsteachersunion.bsky.social

Télécopieur: 902-477-3517

Site Internet: www.nstu.ca

Instagram: nsteachers

Renseignements personnels

Nom	
Adresse	
№ de téléphone du domicile	
Courriel	
École	
Adresse	
Section locale du NSTU	·
Numéro professionnel	

Répertoire téléphonique

Bureau central du NSTU	902-477-5621 / 1-800-565-6788
Teachers <i>Plus</i> Credit Union	902-477-5664 / 1-800-565-3103
Société des services de pension de la Nouvelle-Écosse	902-424-5070
(sans frais)	
Compagnie d'assurance Bel-Air inc.	
Medavie Blue Cross (demandes de remboursement)	
medavic blue cross (definances de removarsement)	
Programme d'aide aux employés et aux membres	1 d. x . 502-400-3504
de leur famille (PAEF) de Manuvie	l (6788) / (Français) 1-514-875-0720
de real rannine (1712) de manave 1 077 333 11310	(0,00), (Hallyals), 1311,073,0720
Ministère de l'Éducation et du Développement (
petite enfance de la Nouvelle-Écosse	902-424-5168
	Fax: 902-424-0511
Ministre adjoint	902-424-5643
Directrice générale,	
Direction des programmes et des services de langue frança	nise902-424-3927
Dir. gén., Direction de la recherche et des politiques stratégique	es902-424-4740
Dir. gén., Direction des finances et de l'exploitation	902-424-3646
Dir. gén., Direction de l'innovation, des programmes et des serv	vices éducatifs902-424-8945
Dir. gén., Centre d'excellence dans l'apprentissage	902-424-5829
Certificats d'aptitude pédagogique	902-424-6620
Dir. gén., Direction de l'équité et des services de soutien aux élè	èves902-424-7454
Bureau de certification des enseignants	902-424-6620
Consortium de leadership en éducation de la Nouvelle-Écosse ((CLENE)902-422-3270
	Téléc. : 902-422-5517
Hôtel à tarif préférentiel pour le NSTU	
Courtyard Halifax Dartmouth	902-406-3000
№ sans frais	1-866-352-4350
3	

Table des matières

Anciens présidents du NSTU	34
Associations professionnelles	51
Assurance collective	
Autres assurances collectives disponibles	52
Avocate-conseil	4!
Subventions pour conférence	5
Bourses de recherche pédagogique	5
Bourses de voyage	5
Bourses d'études à plein temps	5
Bourses et subventions	
Calendrier mensuel (de septembre 2025 à septembre 2026)	
Calendrier scolaire 2025-2026	
Carepath — Programme d'assistance pour maladies chroniques	53
Comité exécutif provincial 2025-2026	4
Comités	
Conseil des représentants régionaux (CRR) 2025-2026	4
CONTACT	57
Cotisations annuelles du NSTU	39
Échelles salariales provinciales	59
Fondation Sheonoroil	57
Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP)	54
Fonds de bienfaisance	54
Journée de l'engagement des membres	56
Membres du NSTU	36
Membres honoraires	35
Négociations	54
Organisation des enseignants retraités	
Personnel de direction	
Personnel de soutien	
Personnel des services professionnels	
Présidents des sections locales 2025-2026	
Prix et récompenses du NSTU	57
Programme d'assistance aux membres (PAM)	
Programme d'assistance aux membres (PAM) et autres employés	
Programme d'intervention précoce pour les enseignants (PIP)	
Programme de stage à la mémoire de John Huntley	
Programme intraprovincial d'échange de postes	
Protection et services juridiques	
Protocole de communication	
Publications	
Régime de congé à salaire différé	
Teachers' Pension Plan	
Registre des membres — Mise à jour en ligne	
Renseignements personnels	
Répertoire téléphonique	
Salaires	
Services de counselling	
Services du NSTU	
Services du Teachers <i>Plus</i> Credit Union	
Site Web	58
Subvention des fiduciaires d'assurance du NSTU pour la santé mentale et le bien-être	
Subventions EDIIWellness des fiduciaires de l'assurance collective du NSTII	56

		S	Septembre 2025	2025		
DIMANCHE	IGNDI	MARDI	MERGREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
	-	2	8	4	r.	9
		Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>				
	Fête du travail (férié)	Début de l'année scolaire				
7	∞	6	10	Ε	12	13
			Publication du magazine The Teacher	Publication du magazine Journée contre l'intimidation The Teacher (Journée du chandail rose)	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
14	15	16	17	18	19	20
	Début des inscriptions aux conférences des AP pour les membres du NSTU				Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU	

27	
26	
25	
24	
23	30 Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
22	29
21	28

		0	Octobre 2025	5		
DIMANGHE	IONDI	MARDI	MERCREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
			ı	2	3	4
			Date limite pour les demandes de bourses FAEP			
			Date limite des demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley			
			Date limite pour les demandes de subvention pour conférence			
			Jour anniversaire du traité		Treasurer's conference	Treasurer's conference Treasurer's conference
5	9	7	8	6	10	11
Journée mondiale des enseignantes et des enseignants	Journée de l'engagement des membres				Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	
12	13	14	15	16	11	18
			Date limite pour présenter une demande pour la Subvention pour la santé mentale et le bien-être			
	Action de grâce (férié)		Publication du magazine The Teacher		Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU

25	
24 Journée de conférence des associations professionnelles du NSTU	31 Semaine éducation médias
23	30 Semaine éducation médias
22	29 Semaine éducation médias
21	28 Semaine éducation médias
20	27 Semaine éducation médias.
19	26

SAME	œ	15
	1	Date limite pour l'appe de propositions d'autonne – Sheonoroil Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU
2025 IFIIII	9	13 Les staglaires du programme John Huntley sont au NSTU
Novembre 2025	S	12
	4	11 Jour du Souvenir (Férié repris)
	m	10
IMANDHE	2	6

22	29		Conférence des leaders des associations professionnelles	
21	28	Date limite pour les demandes pour le programme « Enseigner ensemble »	Conférence des leaders des associations professionnelles	
20	72			
19	26			
18	25			
11	24			
16	23			30

		_	Décembre 2025	025		
DIMANGHE	IONDI	MARDI	MERGREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	2	9
	Date limite pour les demandes de bourses FAEP Calcul des effectifs aux		Date limite pour les demandes de bourses de recherche pédagogique		Date limite pour soumettre des résolutions à l'assemblée générale du Conseil de 2026 et l'ébauche du procès-verbal de l'assemblée générale	
	fins de l'affectation des délégués à l'AGA du Conseil		Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>		Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
7	∞	6	10	11	12	13
			Publication du magazine The Teacher		Sommet S'impliquer, promouvoir et évoluer	Sommet S'impliquer, promouvoir et évoluer
14	15	16	17	18	19	20

27	
26 Lendemain de Noël (férié)	
25 Jour de Noël (férié)	
24	31 Date limite pour les demandes au Programme d'enco argement au retour à l'emploi des enseignants retraités
23	30
Demier jour d'école avant la pause de Noël	29
21	28

			Janvier 2026)26		
MANCHE	IGNDI	MARDI	MERCREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
	-			1 Jour de l'an (férié)	2	m
4	5 Rentrée des classes	9	7	00	6	10
1	12	13	14	15	16	17
				Date limite pour les demandes de subvention EDUBien-être		
				Date limite pour les demandes d'échange de postes intraprovincial		
				Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	

24	31
23 Date limite de soumission pour le magazine The Readrer	30
22	29
21	28 Publication du magazine The Teacher
20	72
19	26
18	25

		7			41	21
	SAMEDI					
	VENDREDI	9			13	20
97	JENDI	2			12	19
Février 2026	MERCREDI	4			E	18
ш.	MARDI	3			10	71
	IONDI	2			6	16 Joumée du patrimoine –Joseph William Comeau (férié)
	DIMANCHE	1	Date limite pour les demandes de bourses FAEP	Date limite des demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley	∞	15

28			
77	Fin des candidatures pour le poste de président-e du NSTU	Fin des candidatures pour les membres régionaux du CE	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
26			Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
25			
24			
23			
22			

UNIO MARP MARCHED IEUD VENDRED SAMIDI SAMIDI				Mars 2026			
10 11 12 13 6	DIMANGHE	IGNDI	MARDI	MERCREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
9 10 11 12 pour le liegament ne geune de printemps Vacances de printemps Vacances de printemps	-	2	m	4	\$	Date limite de soumission	7
9 10 11 12 13 Publication du magazine inte Reacher 17 13 18 19 20 Vacances de printemps Vacances de printemps Vacances de printemps						pour le magazine ine leagner	
16 17 18 19 20 Vacances deprintemps Vacances de printemps Vacances de printemps	∞		10		12	13 Publication du magazine The Reacher	41
	15	Vacances de printe	17 Vacances de printemps	Vacances de printe	19 Vacances de printemps	20 Vacances de printemps	21

22	23	24	25	26	27	28
					Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	
				Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	Conférence sur les services aux membres	Conférence sur les services aux membres
29	30	31				
	Calcul des effectifs aux fins du remboursement aux sections locales					

			Avril 2026	97		
DIMANGHE	IGNDI	MARDI	MERCREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
			-	2	8	4
			Date limite pour les demandes de bourses FAEP			
			Date limite des demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley		Vendredi Saint (férié))	
5	9	7	8	6	10	11
					Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	
			Date limite pour les		Date limite pour l'appel de propositions du printemps – Sheonoroil	
	Lundi de Pâques (férié)		demandes de bourses d'études à plein temps	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Conférence des présidents des sections locales du NSTU	Conférence des présidents des sections locales du NSTU
12	13	14	15	16	17	18
		Début de la période de vote précédant l'assemblée générale du Conseils 8h00	Publication du magazine The Teacher		Conférence sur la condition féminine	Conférence sur la condition féminine

24 25	
33	30 Date limite pour les demandes de congé à salaire différé
22	29
21	28 Fin de la période de vote avant l'assemblée générale du Conseil à midi
20	12
19	26

			Mai 2026	9		
DIMANCHE	IONDI	MARDI	MERCREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
					Assemblée générale annuelle du NSTU	Assemblée générale annuelle du NSTU
m	4	50	9	7	80	6
Assemblée générale annuelle du NSTU			Date limite pour les demandes de subvention pour conférence et de bourses de voyage	Les stagiàires du programme John Huntley sont au NSTU	Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU	
10	11	12	13	14	15	16
					Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>	
	Cérémonie de la Semaine de l'éducation		bournee de Telection présidentielle du NSTH (au besoin)		Semaine de l'éducation	
Semaine de l'éducation	Semaine	Semaine de l'éducation	Semaine de l'éducation	Semaine de l'éducation	Journée de l'excellence des Noirs	Semaine de l'éducation

23	30	
22	29	
21	28	
20 Publication du magazine The Teacher	Deuxième bur de l'élection présidentielle du NSTU (au besoin)	
19	26	
18 Fête de Victoria (férié)	25	
17	24	31

		6 Skinion of Comits associated	provincial du NSTU	13	20
	SAMEDI				
	VENDREDI	S Dánion du Comitié codoraté	neunion du conne executi provincial du NSTU	12	19 Date limite de soumission pour le magazine <i>The Teacher</i>
97	JENDI	4		11	18
Juin 2026	MERGREDI	en e		10	71
	MARDI	2		6	91
	IGNDI	Data limita cour loc	demandes de bourses FAEP	∞	15
	DIMANCHE			7	14

				Dernier jour de classe		
				30	29	28
	Publication du magazine The Teacher					
27	26	25	24	23	22	21

	_	_		
	SAMEDI	4	1	18
	VENDREDI	m	10	71
75	JENDI	2	6	16
Juillet 2026	MERGREDI	1 Fête du Canada	ο ο	15
	MARDI		7	14
	IGNDI		9	13
	DIMANCHE		5	12

25	n		ĹN
24	DU NST	31	SIVEME
23	REAUX	30	INCLUS
22	ES BU	29	HLLET
21	ETURE D	28	U 31 JU
20	ERM	27	U 20 A
19		26	10)

22	29	
12	28	
20	27	
19	26	
œ	25	
71	24	31
16	23	30

			Septembre 2026	2026		
DIMANCHE	IGNDI	MARDI	MERCREDI	JENDI	VENDREDI	SAMEDI
		-	2	e e	4	8
		Début de l'année scolaire				
9	7	8	6	10	11	12
	Fête du travail (férié)			Journée contre l'intimidation (Journée du chandail rose)	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU	Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
13	14	15	16	17	18	19
	Début des inscriptions aux conférences des AP pour les membres du NSTU				Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU	

25	
24	
23	30 Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
22	29
21	28
20	27

Octobre 2026		
Novembre 2026		
Décembre 2026		
Janvier 2027		

2027

January	y/Janv	ier					Februa	ry/Fév	rier				
S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S	S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S
					1	2		1	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27
24	25	26	27	28	29	30	28						
31													
March/	Mars						April/A	vril					
S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S	S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	
May/Ma	ai						June/Ju	ıin					
S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S	S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S
						1			1	2	3	4	5
2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
30	31												
July/Jui	illet						August	/Août					
S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S	S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				
Septem	ber/S	eptem	bre				Octobe	r/Octo	bre				
S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S	S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S
			1	2	3	4						1	2
5	6	7	8	9	10	11	3	4	5	6	7	8	9
12	13	14	15	16	17	18	10	11	12	13	14	15	16
19	20	21	22	23	24	25	17	18	19	20	21	22	23
26	27	28	29	30			24	25	26	27	28	29	30
							31						
	ber/No	vemb	re				Decemi	ber/Dé	cemb	re			
Novem		T/M	W/M	T/J	F/V	S/S	S/D	M/L	T/M	W/M	T/J	F/V	S/S
Novemi S/D	M/L				-	6				1	2	3	4
	M/L 1	2	3	4	5	U					~	,	4
		2	3 10	4 11	5 12	13	5	6	7	8	9	10	11
S/D	1						5 12	6 13	7 14				
S/D 7	1 8	9	10	11	12	13				8	9	10	11

Calendrier scolaire 2025-2026

2025

1 septembre 3 septembre 12-13 septembre 19 septembre 30 septembre	Fête du Travail (férié) Début de l'année scolaire Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (férié)
1er octobre 1er octobre 1er octobre 5 octobre 6 octobre 13 octobre 17-18 octobre 24 octobre 27-31 october	Date limite pour les demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley Date limite pour les demandes de bourses FAEP Date limite pour les demandes de subventions pour conférence Journée mondiale des enseignantes et des enseignants Journée de l'engagement des membres **Action de grâce (férié)** Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Journée de conférence des associations professionnelles du NSTU Semaine éducation médias
11 novembre 13-14 novembre 14 novembre 28-29 novembre	Jour du Souvenir Les stagiaires du programme John Huntley sont présents au NSTU Date limite pour l'appel de propositions à l'automne — Sheonoroil Conférence des leaders des associations professionnelles
1er décembre 1er décembre 3 décembre 5 décembre 5-6 décembre 22 décembre 25 décembre 31 décembre	Date limite pour les demandes de bourses FAEP Calcul des effectifs aux fins de l'affectation des délégués à l'AGA du Conseil Date limite pour les demandes de bourses de recherche pédagogique Date limite de soumission des résolutions pour l'AGA du Conseil 2026 Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Dernier jour d'école avant la pause de Noël Jour de Noël (férié) Lendemain de Noël (férié) Date limite pour les demandes au Programme d'encouragement au retour à l'emploi des enseignants retraités.

Les dates et les activités sont susceptibles d'être modifiées.

2026

1 er janvier 5 janvier 15 janvier 15-16 janvier	Jour de l'an (férié) Rentrée des classes Date limite pour les demandes d'échange de postes intraprovincial Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
1 ^{er} février 1 ^{er} février	Date limite pour les demandes de bourses FAEP Date limite pour les demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley
16 février 26-27 février	Journée du patrimoine (férié) Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU
16-20 mars 26-27 mars 27-28 mars 30 mars	Vacances de printemps Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU Conférence sur les services aux membres Calcul des effectifs aux fins du remboursement aux sections locales
1 ^{er} avril 1 ^{er} avril	Date limite pour les demandes de bourses FAEP Date limite pour les demandes pour le Programme de stage à la mémoire de John Huntley
3 avril 6 avril 8 avril 9 avril 10-11 avril 14 avril 17-18 avril 28 avril 30 avril 1-3 mai 7-8 mai 10-16 mai	Vendredi saint (férié) Lundi de Pâques (férié) Date limite pour les demandes de bourses d'études à plein temps Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Date limite pour l'appel de propositions du printemps – Sheonoroil Conférence des présidents des sections locales du NSTU Début du vote avant l'AGA du Conseil à 8 h Conférence sur la condition féminine Fin du vote avant l'AGA du Conseil à midi Date limite pour les demandes de congé à salaire différé Assemblée générale annuelle du NSTU Les stagiaires du programme John Huntley sont au NSTU Semaine de l'éducation (Cérémonie – 11 mai) Fête de Victoria (férié)
1 ^{er} juin 5-6 juin 30 juin	Date limite pour les demandes de bourses FAEP Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Dernier jour de classe
1er juillet 20-31 juillet	Fête du Canada Fermeture des bureaux du NSTU
1er août	Date limite pour les demandes de bourses FAEP
1er septembre 7 septembre 11-12 septembre 18 septembre 30 septembre	Début de l'année scolaire Fête du Travail (férié) Réunion du Comité exécutif provincial du NSTU Conférence des présidents des sections locales et des CRR du NSTU Journée nationale de la vérité et de la réconciliation (férié)

Les dates et les activités sont susceptibles d'être modifiées.

Anciens présidents et membres honoraires du NSTU

Le NSTU fut tout d'abord organisé en 1895-1896. Il fut réorganisé en 1921 sous la présidence de H. H. Blois et de M. M. Coady (Ph. D.) à titre de secrétaire.

Defeit and the NCTH annual 1921	
Présidents du NSTU avant 1921 1895, 1896	Dobort Mad allan (dácádá)
,	,
1903	
1908, 1910, 1912	,
1916, 1918, 1920	K.W. Ford (decede)
Présidents du NSTU depuis 1921	
1921-1922	Hope H. Blois (décédé)
1922-1923	John T. MacLeod (décédé)
1923-1924	Hubert Y. Haines (décédé)
1924-1925	,
1925-1929	Frederick G. Morehouse (décédé)
1929-1930	J. Arthur Goode (décédé)
	John J. Oliver (décédé)
1930-1931	Frederick G. Morehouse (décédé)
1931-1933	Stewart Robinson (décédé)
1933-1935	Wallace L. Barteaux (décédé)
1935-1938	A. Norman MacDonald (décédé)
1938-1939	Alex Laidlaw (décédé)
1939-1940	W. Darrell Mills (décédé)
1940-1941	Alphee T. Boudreau (décédé)
1941-1942	Horace H. Wetmore (décédé)
1942-1943	
1943-1944	Chelsey G. Mosher (décédé)
1944-1947	John F. Marsters (décédé)
1947-1949	Gerald E. Tingley (décédé)
1949-1951	,
1951-1952	Gerald E. Tingley (décédé)
1952-1953	,
1953-1956	
1956-1958	
1958-1959	,
1959-1962	, ,
1962-1965	
1965-1966	
1966-1969	, ,
1969-1972	•
1972-1974	, , ,
1974-1976	. ,
1976-1978	Joseph Maidment

1978-1980	Gregory O'Keefe (décédé)
1980-1984	Harold Doucette
1984-1986	Brian McCabe (décédé)
1986-1990	Karen Willis Duerden
1990-1992	Russell MacDonald
1992-1996	John MacDonald
1996-2000	Donnie MacIntyre
2000-2004	Brian Forbes
2004-2008	Mary-Lou Donnelly
2008-2012	Alexis Allen
2012-2016	
2016-2018	Liette Doucet
2018-2022	Paul Wozney
2022-2024	Ryan Lutes
2024	Peter Day

Membres honoraires
Ronald Morrison
W. Ronald MacPherson
Les Walker
Wayne Noseworthy
Bill Redden

Bill Berryman

Robert Goudey
Margaret (Peggy) Davidson
Marion MacKinnon
Fred Butler, Ph. D.
Christina MacDonald
Mary Ellen Carpenter
Mary Lou Donnelly
Shelley Morse
Hope Lemoine

Membres à vie Sœur Georgina Hannigan

Prix spécial

Greg O'Keefe Russell MacDonald Don Burt Rachel Creasor

Membres honoraires décédés

H.H. Blois
Fred Phelan
Dr. M.M. Coady
C.L. Filmore
Dr. J.P. McCarthy
Dr. Ian Forsythe
Sister Rose Catherine
John Oliver
Justice V.P. Pothier
Dr. M.V. Marshall
Sir Ronald Gould

Gene Morison Hicks
Dr. H.D. Hicks
Dr. H.P. Moffatt
Rev. Dr. Malcolm MacLellan
Margaret Graham
Dr. Florence Wall
Rod Fredericks
Dr. Tom Parker
Cecil Durling

Dr. T.L. Sullivan Hon. Robert L. Stanfield Arthur T. Conrad L. Emmet Currie Gerald McCarthy Dr. Norman Fergusson Murray Fahie Earle Tubrett Gregory O'Keefe Jim MacKay Margaret Swan

Membres du NSTU

1. DÉFINITIONS

Les membres du Nova Scotia Teachers Union (ci-après appelé le « NSTU » ou « le syndicat ») comprennent les membres actifs, les membres de réserve, les membres retraités, les membres associés et les membres honoraires.

2. Membre actif

- (a) Un membre actif est un enseignant :
 - (i) tel que décrit à l'article 12 de la Loi sur la profession enseignante; ou.
 - (ii) employé par la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique
 - (iii) qui verse une cotisation syndicale annuelle telle qu'établie périodiquement par le Conseil
- (b) Les droits des membres actifs incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit aux avantages fournis par le NSTU en tant gu'agent de négociation.
 - (ii) Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des situations résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leurs fonctions.
 - (iii) Le droit à des services professionnels de counselling au sein du système éducatif.
 - (iv) Le droit de voter et d'occuper un poste au niveau local et provincial.
 - (v) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur.
 - (vi) Le droit d'être membres des associations professionnelles, y compris le droit d'occuper un poste;
 - (vii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
 - (viii) Le droit de siéger à des comités du NSTU, en tant que membre élu ou nommé.
 - (ix) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.
- (c) Le non-paiement des cotisations syndicales ne limitera pas les droits contractuels tant qu'îl existe une relation contractuelle et légale avec l'employeur de l'unité de négociation.

3. MEMBRE DE RÉSERVE

- (a) Un membre de réserve est un enseignant ou toute autre personne qualifiée employée à la journée pour remplacer une personne régulièrement employée comme enseignante par une entité éducative, telle que définie dans la Loi sur l'éducation, et qui a été employé à ce titre pendant au moins quinze (15) jours durant l'année scolaire actuelle ou précédente et qui :
 - est employé à la journée par une entité éducative au sens de la loi sur l'éducation pour remplacer un enseignant régulièrement employé;
 - (ii) paie une cotisation annuelle de membre telle qu'établie périodiquement par le Conseil: et
 - (iii) paie une cotisation syndicale à la journée telle qu'établie périodiquement par le Conseil.

- (b) Les droits des membres de réserve incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit aux avantages fournis par le NSTU en tant gu'agent de négociation.
 - (ii) Le droit de faire une demande d'assistance juridique dans des situations résultant de problèmes survenus dans l'exercice de leurs fonctions.
 - (iii) Le droit à des services professionnels de counselling au sein du système éducatif.
 - (iv) Le droit de voter et d'occuper un poste au niveau local et provincial.
 - (v) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur
 - (vi) Le droit d'être membres des associations professionnelles, à l'exception du droit d'occuper un poste;
 - (vii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
 - (viii) Le droit de siéger à des comités du NSTU, en tant que membre élu ou nommé.
 - (ix) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Weh du NSTU.

4. MEMBRE RETRAITÉ

- (a) Un membre retraité peut être une personne ayant pris sa retraite en vertu d'une disposition de la Teachers' Pension Act (Loi sur le régime de retraite des enseignants).
- (b) Un membre retraité peut être une personne faisant partie des unités de négociations du personnel enseignant ou du personnel de soutien professionnel du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse et ayant pris sa retraite au plus tard le 30 juin 2018 en vertu d'une disposition de la Teachers' Pension Act (Loi sur le régime de retraite des enseignants).
- (c) Un membre retraité peut être un administrateur au sens de la Teachers' Collective Bargaining Act (loi sur les négociations collectives des enseignants) qui prend sa retraite après le 1^{et} août 2018 en vertu d'une disposition de la Teachers' Pension Act (Loi sur le régime de retraite des enseignants), tant que l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE) reste affiliée au NSTU.
- (d) Un membre retraité peut être une personne faisant partie des unités de négociation du personnel enseignant et de soutien professionnel du Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse qui a pris sa retraite en vertu d'une disposition du Régime de pension de retraite de la fonction publique au plus tard le 30 juin 2018.
- (e) Les droits des membres retraités incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit d'être membres de l'Association des enseignants retraités (AER).
 - (ii) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur.
 - (iii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime.
 - (iv) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.

MEMBRE ASSOCIÉ

- (a) Un membre associé peut être :
 - (i) Un membre actif en congé autorisé;
 - (ii) Un membre de la faculté d'une université de la province ou;
 - (iii) Un étudiant en éducation dans une université; et
 - (iv) qui paie une cotisation syndicale annuelle telle qu'établie périodiquement par le Conseil.
- Les droits des membres associés incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - (i) Le droit d'être membres des associations professionnelles, à l'exception du droit d'occuper un poste;
 - (ii) Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur;
 - (iii) Le droit d'être membres du régime d'assurance collective du NSTU, conformément aux dispositions du régime; et
 - (iv) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU.

Membre honoraire

- (a) Un membre honoraire est une personne à laquelle cet honneur a été conféré par une résolution du Conseil.
- (b) Les droits des membres honoraires incluent, sans toutefois s'y limiter nécessairement, les droits décrits ci-dessous :
 - Le droit d'assister à l'AGA du Conseil tel que décrit à l'article II du Règlement intérieur; et
 - (ii) Le droit de consulter les publications et les documents du NSTU, tels qu'attribués, sur le site Web du NSTU:

7. MEMBRE ENSEIGNANT SUPPLÉANT

- (a) Un enseignant, ou une autre personne qualifiée, employé à la journée par une entité éducative au sens de la Education Act pour remplacer un enseignant régulièrement employé qui n'est pas membre de réserve sera membre du syndicat durant les journées où il enseigne.
- (b) Ce membre paie une cotisation syndicale à la journée telle qu'établie périodiquement par le Conseil.
- (c) Les droits d'un membre enseignant suppléant, qui est en mesure de démontrer être employé par une entité éducative, de manière satisfaisante pour le NSTU, comprennent, mais sans nécessairement s'y limiter, les suivants :
 - (i) Droit aux avantages fournis par le NSTU en tant qu'agent de négociation;
 - (ii) Droit de faire une demande d'assistance juridique dans les circonstances résultant de problèmes survenant dans l'exercice de ses fonctions;
 - (iii) Droit d'accéder aux publications et aux documents du NSTU, tel qu'accordé, sur le site Web du NSTU.

8. Appel à l'Adhésion

Les personnes qui ne sont pas automatiquement membres du Syndicat, comme défini, peuvent présenter une demande d'adhésion au directeur exécutif. De telles demandes doivent être transmises au Comité exécutif provincial. Le Comité exécutif provincial peut approuver de telles demandes.

9. Registre des membres

- (a) Le directeur exécutif, sous la supervision du secrétaire-trésorier, tient un Registre des membres contenant les noms et les coordonnées de chaque Membre du Syndicat.
- (b) Ce registre est la liste officielle des Membres du Syndicat et est utilisé pour déterminer les délégués à l'assemblée générale annuelle du Conseil et le remboursement aux Sections locales.
- (c) Ce registre peut être modifié jusqu'au premier lundi de décembre pour déterminer les délégués à l'assemblée générale annuelle du Conseil et jusqu'au dernier lundi de mars pour établir le remboursement aux Sections locales.

Cotisations annuelles du NSTU

Les cotisations sont établies par le Conseil de l'AGA. Membres actifs : 925 \$ par an (du 1er août au 31 juillet) par membre. Membres de réserve : 32 \$ par an (du 1er août au 31 juillet) plus 3,00 \$ par journée enseignée. Membres associés : 10 \$ par an (du 1er août au 31 juillet). Les cotisations pour les membres sous contrat à durée déterminée de moins de 60 jours sont calculées en utilisant la formule suivante : nombre de jours d'emploi divisé par 60 et puis multiplié par 80 % de la cotisation annuelle.

Les cotisations syndicales doivent figurer sur le formulaire T4 émis par l'employeur. Cela constitue le reçu exigé aux fins des impôts. Toutes les cotisations sont déductibles du revenu imposable.

Veuillez noter que parfois, lorsqu'un membre a un contrat de durée déterminée et fait également des suppléances ou lorsqu'un membre a un contrat de durée déterminée avec plus d'un employeur, il se peut qu'il se trouve avoir payé trop de cotisations au NSTU durant une année scolaire donnée. Nous conseillons aux membres de vérifier qu'ils n'ont pas payé plus de 925 \$ dans une année scolaire (août à juillet). Les demandes de remboursement en cas de trop-payé doivent être soumises au plus tard durant l'année scolaire suivante.

Calendrier de paiement

Les cotisations syndicales couvrent l'année scolaire du 1er août au 31 juillet et ne sont pas reportées sur l'année scolaire suivante, quelle que soit la durée du contrat à durée déterminée pour lequel les cotisations syndicales sont payées.

Tous les membres embauchés sous contrat permanent, ordinaire, de stagiaire ou d'une durée déterminée paient leur cotisation syndicale au cours des cinq premiers mois d'emploi pour l'année scolaire durant laquelle ils sont employés.

Les membres embauchés sous contrat permanent, ordinaire, ou probatoire à partir du 1^{er} août paient leur cotisation par versements égaux prélevés sur chaque chèque de paie d'août à décembre inclus.

Les membres embauchés sous contrat permanent, ordinaire, ou probatoire à partir du 1^{er} janvier paient leur cotisation par versements égaux prélevés sur chaque chèque de paie de janvier à mai inclus et cette cotisation couvre la période allant du début du service au 31 juillet. Au cas où l'emploi se poursuivrait durant l'année scolaire suivante, les cotisations syndicales pour l'année scolaire suivante seraient payables à partir du 1er août comme décrit ci-dessus.

Tous les autres membres du NSTU embauchés sous contrat à durée déterminée paient leur cotisation par versements égaux prélevés sur chaque chèque de paie durant cinq mois à partir de la date de leur embauche ou pendant la durée du contrat à durée déterminée, la période la plus courte étant retenue. Comme noté ci-dessus, les cotisations syndicales couvrent l'année scolaire ou la portion de l'année scolaire correspondant au contrat à durée déterminée et ne sont pas transférables à l'année scolaire suivante.

Il est possible que vous deviez payer des cotisations deux fois au cours d'une année civile, mais vous ne paierez jamais plus que le montant d'une cotisation syndicale intégrale PAR ANNÉE SCOLAIRE. Il est possible que vous receviez un relevé T4 indiquant des cotisations syndicales supérieures à 925 \$, mais cela ne signifie pas nécessairement que vous ayez payé des cotisations syndicales en trop.

Membres du NSTU sous contrat permanent ou probatoire

Vos cotisations sont payables intégralement le premier jour d'enseignement. Toutefois, le NSTU prévoit de percevoir ces cotisations sur une période de cinq mois, à compter du début de l'année scolaire (1er août) ou de votre premier jour d'enseignement.

Membres du NSTU sous contrat à durée déterminée

Si vous commencez votre contrat d'emploi en septembre et si vous travaillez pendant plus de soixante jours, votre cotisation sera payable en cinq versements répartis sur cinq mois : août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Si vous commencez votre contrat d'emploi en janvier et si vous travaillez pendant plus de soixante jours, la même règle s'applique. Votre cotisation sera payable en cinq versements répartis sur cinq mois: janvier, février, mars, avril et mai. Si vous commencez ensuite un nouveau contrat d'emploi en septembre de l'année scolaire SUIVANTE et si vous travaillez pendant plus de soixante jours, votre cotisation sera de nouveau payable au cours des cinq mois allant d'août à décembre. La cotisation payée en septembre ne doit pas être payée à nouveau en janvier. Pour un contrat d'une durée supérieure à soixante jours et inférieure à cinq mois, la cotisation est retenue sous forme de versements égaux tout au long de la période du contrat.



2025-2026 Provincial Executive

Assis: Paula Landry (Inverness-Richmond), Jo-Leigh MacPhee (première vice-présidente), Peter Day, (président), Sarah Tutty (deuxième vice-présidente, comté de Lunenburg-Queens), and Taunya Pynn Crowe (secrétaire-trésorier, Colchester-East Hants). Debout en première rangée: Kim Dunning (Northside-Victoria), Jemita Buchanan (Annapolis-Hants West-Kings), Melissa Deveau (Annapolis-Hants West-Kings), Yera Ryan (Digby-Shelburne-Yarmouth), Line Murphy (CSANE), Sue Larivière-Jenkins (CSANE), Angela Ewing (Halifax County), and Grant Frost (comté d'Halifax)). Dernière rangée : Peter Murphy (district du Cap-Breton), Rachelle Maclsaac (district du Cap-Breton), Chad Warren (Digby-Shelburne-Yarmouth), Ben Sichel (Ville d'Halifax), Andrew McCara (CESPA), Mark Savoury (Dartmouth), Lindsay Crossman Wheaton (Cumberland), Janet O'Brien (Antigonish-Guysborough), and Doug Read (Pictou).

Absents: TBA (Ville d'Halifax).

Comité exécutif provincial 2025-2026

Le Comité exécutif provincial dirige et supervise les affaires et les activités du syndicat entre les assemblées générales annuelles.

Le Comité exécutif provincial est composé des personnes suivantes : président, premier vice-président, président sortant et vingt-et-un (21) membres issus des régions. Le deuxième vice-président et le secrétaire-trésorier sont élus par le Comité exécutif parmi les membres des régions.

	Poste/Région	Courriel		
Peter Day	Président	president@nstu.ca		
Jo-Leigh MacPhee	Première vice-présidente	jdmacpheenstu@gmail.com		
Sarah Tutty	Deuxième vice-présidente (Lunenburg-Queens)	sarahtuttynstu@gmail.com		
Taunya Pynn Crowe	Secrétaire-trésorière (Colchester-East Hants)	tpc.nstu@gmail.com		
Jemita Buchanan	Annapolis-Hants West- Kings jembuchanann:			
Melissa Deveau	Annapolis-Hants West- Kings	mdeveaunstu@gmail.com		
Janet O'Brien	Antigonish-Guysborough	jdobrien.nstu@gmail.com		
Andrew McCara	CESPA	andrewmccara25@gmail.com		
Rachelle MacIsaac	District du Cap-Breton	drmacisaac.nstu@gmail.com		
Peter Murphy	District du Cap-Breton	peterdmurphy1976@gmail.com		
Sue Larivière-Jenkins	CSANE	ljsusan3@gmail.com		
Line Murphy	CSANE	Lila72.nstu@gmail.com		
Lindsay Crossman Wheaton	Cumberland	cumberlandpe@nstu.ca		
Mark Savoury	Dartmouth	marksavoury.nstu@gmail.com		
Chad Warren	Digby-Shelbourne-Yarmouth	chadwarren1982@hotmail.com		
Vera Ryan	Digby-Shelburne-Yarmouth	vera.ryan4444@gmail.com		
Ben Sichel	Ville d'Halifax	bsichel@gmail.com		
Marilyn Skinner	Ville d'Halifax	marilynskinner79@gmail.com		
Angela Ewing	Comté d'Halifax	angelaclark@eastlink.ca		
Grant Frost	Comté d'Halifax	Ggfrost.nstu@gmail.com		
Paula Landry	Inverness-Richmond pllandry.nstu@gr			
Kim Dunning	Northside-Victoria	kimdunningnstu@gmail.com		
Doug Read	ig Read Pictou dre			

Présidents des sections locales 2025-2026

	Nom	Courriel
Annapolis	Jeannie Montgomery	annapolislocal@nstu.ca
Antigonish	Jerry Delorey	antigonishlocal@nstu.ca
CESPA	Rachel Smith	apsealocal@gmail.com
CSANE	Isabelle Cotnoir	csanelocal@nstu.ca
District du Cap-Breton	Dawn Spracklin	cblocal@nstu.ca
Colchester-East Hants	Nadine Arnold	cehlocal@nstu.ca
Cumberland	Stacia Findlay	cumberlandlocal@nstu.ca
Dartmouth	Chris Doiron	dartmouthlocal@nstu.ca
Digby	Jennifer Bradley	digbylocal@nstu.ca
Comté de Guysborough	Lacey Phinney	guysboroughlocal@nstu.ca
Ville d'Halifax	Nancie de la Chevotière	halifaxcitylocal@nstu.ca
Comté d'Halifax	Desiree Daniele	halifaxcountylocal@nstu.ca
Hants West	Shane Goucher	hantswestlocal@nstu.ca
Inverness	Sheila Hawley	invernesslocal@nstu.ca
Kings	TBA	kingslocal@nstu.ca
Comté de Lunenburg	Mai-Ling Storm	lunenburglocal@nstu.ca
Northside-Victoria	David Currie	northsideviclocal@nstu.ca
Pictou	Eliza Abbass	pictoulocal@nstu.ca
Queens	Laura Fryday	queenslocal@nstu.ca
Richmond	Tommy Samson	richmondlocal@nstu.ca
Comté de Shelburne	Sarah Acker	shelburnelocal@nstu.ca
Yarmouth	Chris Runyon	yarmouthlocal@nstu.ca

Présidents des conseils des représentants régionaux (CRR) 2025-2026

Les conseils des représentants régionaux sont établis en vertu du Règlement intérieur.

	Nom	Courriel		
Vallée d'Annapolis	Jonathan Murphy	annapolisrrcchair@nstu.ca		
Cap-Breton-Victoria	Dawn Spracklin	capebretonrrcchair@nstu.ca		
Chignecto	Nadine Arnold	chignectorrcchair@nstu.ca		
Halifax	Nancie de la Chevotière	halifaxrrcchair@nstu.ca		
South Shore	Mai-Ling Storm	southshorerrcchair@nstu.ca		
Strait	Sheila Hawley	straitrrcchair@nstu.ca		
Tri-County	Sarah Acker	tricountyrrcchair@nstu.ca		

Personnel de direction

Le personnel de direction dirige et coordonne les activités et les programmes du NSTU sous la direction du Comité exécutif provincial.



BETHANY MACLEOD Directrice générale bmacleod@staff.nstu.ca



JANINE KERR Directrice générale adjointe jkerr@staff.nstu.ca



PAUL BOUDREAU Cadre de direction. Services aux membres pboudreau@staff.nstu.ca



WALLY FIANDER Cadre de direction. Services aux membres wfiander@staff.nstu.ca



KENT FRASER Cadre de direction. Services aux membres kfraser@staff.nstu.ca



PAMELA LANGILLE Cadre de direction, Apprentissage professionnel plangille@staff.nstu.ca





JACK MACLEOD Cadre de direction. Services aux membres

imacleod@staff.nstu.ca





Contrat se terminant le 31 juillet 2026



KYLE MARRYATT
Cadre de direction,
Services aux membres
kmarryatt@staff.nstu.ca







AMANDA O'REGAN-MARCHAND Cadre de direction, Apprentissage professionnel amarchand@staff.nstu.ca

LOUIS ROBITAILLE

Cadre de direction, Recherche, politique et
gouvernance
| Irobitaille@staff.nstu.ca



STACY SAMSON
Cadre de direction,
Services aux membres
stsamson@staff.nstu.ca

ELIZABETH THOMAS

Cadre de direction,
Services aux membres
ethomas@staff.nstu.ca





SIMON WILKIN
Cadre de direction,
Services aux membres
swilkin@staff.nstu.ca

nstu.ca

WENDIE WILSON

Cadre de direction,

Apprentissage professionnel

wwilson@staff nstu.ca





Avocate-conseil LEAH KUTCHER Avocate-conseil à l'interne lkutcher@staff.nstu.ca

Personnel des services professionnels



ANGELA MURRAY
Coordinatrice des communications et des relations publiques
amurray@staff.nstu.ca



MELANIE WAYE

Agente financière

mwaye@staff.nstu.ca



MARK LAVENTURE
Agent des communications et des affaires
publiques
mlaventure@staff.nstu.ca



NANCY MORTON

Agente des ressources humaines

nmorton@staff.nstu.ca



BRAD MCISAACAdministrateur de systèmes
bmcisaac@staff.nstu.ca

Personnel de soutien 2025-2026



(Debout, g-d): Shelly Landry, Karen Staples, Nicole Wells, Jon Beram, Lisa Ferguson, Wassim Obeid, Marie MacInnis, Janice MacKenzie, Lise Meunier et Michelle Myers.

(Assis, g-d): Harmanpreet Kaur (en congé) et Paul Hamer.

Absents : Conrad Aucoin, Nancy Day et Robert Laushway.

Programme d'assistance aux membres (PAM)



SANDRA MURRAY *Conseillère, Services de counselling*smurray@staff.nstu.ca



BRIAN ROBERTS
Conseiller, Services de counselling
broberts@staff.nstu.ca



AMY MAHONEY *Conseillère, Services de counselling*amahoney@staff.nstu.ca



LETICIA RICHER *Coordinatrice de cas (PIP)*Iricher@staff.nstu.ca



MAYA FALLOWS Coordinatrice de cas (PIP) mfallows@staff.nstu.ca



HILARY BROUSSEAU Coordinatrice de cas (PIP) hbrousseau@staff.nstu.ca



ANNA ORDINELLI Infirmière autorisée nurse@nstu.ca

Comités

Les comités du NSTU jouent un rôle très important dans les activités du NSTU. Le Comité exécutif provincial établit des comités conformément au règlement intérieur du NSTU. Les comités permanents du NSTU sont de nature consultative, ils relèvent du Comité exécutif provincial et lui font des recommandations.

COMITÉS PERMANENTS DU COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL

Comités administratifs

Comité des finances et de l'immobilier: il s'occupe des affaires financières générales du syndicat; présente régulièrement des états financiers et fait des recommandations au Comité exécutif provincial; évalue le coût des résolutions soumises à l'AGA du Conseil et prépare un budget annuel pour le Conseil; fait les recommandations appropriées au Conseil concernant les résolutions chiffrées; est responsable de la supervision générale des propriétés possédées ou louées par le syndicat et étudie les demandes concernant les achats importants.

Comité de gouvernance et de politiques : il élabore et modifie les politiques dans un souci de pertinence et d'exactitude et il étudie et met à jour les documents de gouvernance en vue d'assurer de saines pratiques de gouvernance.

Comité des nominations : il fait des recommandations au Comité exécutif provincial sur la composition des comités provinciaux.

Comité du personnel : il travaille avec le Comité exécutif provincial à propos du personnel du NSTU.

Comités de programmation

Comité de programmation acadienne: il étudie le programme d'études et tous les changements proposés en liaison avec les écoles acadiennes sous la direction du Conseil scolaire acadien provincial et soumet ses conclusions au Comité exécutif provincial.

Comité de la programmation : il examine le curriculum des écoles et les changements proposés et soumet ses conclusions et ses recommandations au Comité exécutif provincial.

Comité de l'équité : il s'occupe de questions concernant les pratiques actuelles, les attitudes et les recherches concernant la diversité, l'équité et la justice sociale.

Comité des services aux membres, de la santé et de la sécurité et des conditions de travail : identifie les éléments négociables, les tendances et les développements dans les négociations des enseignants partout au Canada; prépare des renseignements généraux sur le bien-fondé des éléments négociables; examine les prévisions économiques, les résolutions présentées à l'assemblée générale du Conseil et les résultats des dernières négociations contractuelles; étudie des questions relatives à la santé et à la sécurité au travail concernant les membres et les établissements scolaires, et fait rapport de ses conclusions au Comité exécutif provincial.

Comité des relations publiques et des actions politiques: recommande au Comité exécutif provincial des possibilités de participer à des actions politiques pour les membres du NSTU (et d'autres personnes) concernant les positions du gouvernement en matière d'éducation publique; examine les programmes de communication et de relations publiques du NSTU et fait des recommandations au Comité exécutif provincial à cet égard..

Comité de l'action politique: il recommande au Comité exécutif provincial des possibilités de participation à l'action politique pour les membres du NSTU (et d'autres) en ce qui concerne les postes gouvernementaux se rapportant à l'éducation publique.

Comité du perfectionnement professionnel: il étudie et élabore des politiques et des programmes destinés à améliorer l'efficacité des enseignants en tant que professionnels et à promouvoir l'enseignement par le biais de la recherche dans les classes néo-écossaises. Il fait des recommandations au Comité exécutif provincial au sujet des récipiendaires des bourses de recherche pédagogique, des bourses de voyages, des bourses de conférence hors province et des bourses d'études à plein temps.

Comité des relations publiques : il examine les programmes de relations publiques et de communication du NSTU et fait des recommandations à cet égard au Comité exécutif provincial.

Comité de la condition féminine : il fait des recommandations au Comité exécutif provincial sur les moyens de promouvoir et d'améliorer la condition des femmes dans la profession enseignante et dans la société.

Comité des enseignants suppléants : il conseille le Comité exécutif provincial sur les questions qui touchent et qui concernent les enseignants suppléants.

Comité de coordination

Comité de coordination des associations professionnelles: il examine les résolutions soumises par les associations professionnelles, conseille le Comité exécutif provincial sur les questions relatives aux associations professionnelles, aide les associations à remplir leur mandat, surveille les activités des associations et fournit un moyen de communication entre le Comité exécutif provincial et les associations professionnelles.

COMITÉS DU CONSEIL

Comité directeur : il fait des recommandations au Conseil au sujet du calendrier des travaux menés pendant la réunion.

Comité de l'assemblée générale annuelle du Conseil et des élections : il dirige le processus de mises en candidature et les élections qui se tiennent lors de l'AGA du Conseil.

Comité des résolutions : il administre le processus de soumission des résolutions pour l'AGA du Conseil.

COMITÉS STATUTAIRES, QUASI-STATUTAIRES ET CONTRACTUELS

En vertu de la Teaching Profession Act

Comité de discipline : il se prononcer sur la conduite des membres du syndicat si celle-ci est hostile aux intérêts du syndicat.

Comité professionnel : il enquête sur les accusations de conduite indigne d'un membre de la profession enseignante.

En vertu de la Teachers' Pension Act

Comité d'appel au sujet des pensions : il examine les appels individuels concernant les problèmes en matière de pension.

En vertu de la Convention provinciale des enseignants

Comité de l'apprentissage échelonné: il s'occupe des questions relatives à l'enseignement à distance et comprend des représentants du NSTU, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et des centres régionaux d'éducation (CRE) et du CSAP.

Comité du Fonds d'aide à l'élaboration des programmes: il étudie les demandes d'aide financière pour appuyer des projets innovateurs en matière de programme d'études et décerne des bourses aux candidats retenus.

CONSEILS, FONDATIONS ET FIDUCIES DU NSTU

Fiduciaires du régime d'assurance collective du NSTU: ils supervisent le fonctionnement du régime d'assurance collective du NSTU, qui offre les prestations suivantes: assurance vie, assurance vie facultative, assurance décès et mutilation accidentels, assurance soins médicaux/dentaires complets, assurance invalidité de longue durée, assurance annulation et interruption de voyage NSED, assurance contre les maladies graves, programme d'aide aux employés et aux membres de leur famille (PAEF), Carepath, programme d'intervention précoce (PIP) et services de counselling.

Conseil d'administration de Nova Scotia Teachers' Pension Plan Trustee Inc. : ce conseil supervise l'investissement et l'administration du fonds de pension des enseignants.

Conseil d'administration de la Fondation Sheonoroil: la Fondation Sheonoroil est un organisme caritatif autonome créé pour financer des projets et des recherches basés en milieu scolaire visant à réduire la violence dans les écoles. Le Conseil d'administration élabore des politiques, lance ses initiatives et approuve le financement des projets.

Teachers' Pension Board: cette commission supervise le régime de retraite des enseignants.

COMITÉS DE NÉGOCIATION

Comité provincial du bien-être économique : il est chargé de préparer le cahier de revendications pour la convention provinciale des enseignants.

Équipe de négociation provinciale : elle négocie avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Associations professionnelles

Le Règlement intérieur du NSTU permet la formation d'associations professionnelles :

- (a) Les membres actifs, avec le consentement du Comité exécutif provincial, peuvent for-mer une association professionnelle en suivant la procédure prévue dans les Procédures opérationnelles.
- (b) Le mandat des associations professionnelles est d'encourager et d'aider les membres dans leurs activités de perfectionnement professionnel dans leurs domaines respectifs.
- (c) Les objectifs des associations professionnelles sont les suivants :
 - (i) Améliorer la pratique professionnelle en augmentant les connaissances et la compréhension des membres:
 - (ii) Diffuser des idées, des tendances et de nouveaux développements;
 - (iii) Défendre les intérêts des associations professionnelles, conformément aux politiques et à la pratique du NSTU;
 - (iv) Conseiller le Comité exécutif provincial et les comités du NSTU par rapport aux questions relatives aux associations professionnelles.

AEA	Association des enseignants acadiens	15 \$
AST	Association of Science Teachers	10 \$
ATA	Art Teachers Association	20 \$
ATEC	Association of Teachers of Exceptional Children	10 \$
ATENS	Association of Teachers of English of Nova Scotia	15 \$
ATYA	Association of Teachers of Young Adolescents	20 \$
BETA	Business Education Teachers Association	20 \$
CTEANS	Career & Technology Educators Association of NS	20 \$
EDANS	Educational Drama Association of Nova Scotia	25 \$
FSTA	Family Studies Teachers Association	15 \$
MTA	Mathematics Teachers Association	12 \$
NSLTA/AELNE	Association des enseignant(e)s de langue de la Nouvelle-Écosse	20 \$
NSATEE	Nova Scotia Association of Teachers for Equity in Education	15 \$
NSMEA	Nova Scotia Music Educators' Association	15 \$
NSSCA	Nova Scotia School Counsellors Association	20 \$
NSTALL	Nova Scotia Teachers Association for Literacy and Learning	10 \$
PETA	Primary Elementary Teachers Association	10 \$
PISA	Psychologists in Schools Association	20 \$
SPAA	Speech-Language Pathologists & Audiologists Association	15 \$
SSTA	Social Studies Teachers Association	15 \$
TAPHE	Teachers Association for Physical and Health Education	15 \$

Organisation des enseignants retraités

L'Organisation des enseignants retraités a son propre bureau de direction, son propre comité exécutif, ses propres comités permanents et des filiales à travers la province. Son mandat est de travailler au sein du NSTU en vue d'améliorer, de promouvoir et de protéger le bien-être de ses membres.

Services du NSTU

Assurance collective

Le NSTU a négocié, pour tous les membres actifs, le paiement par l'employeur d'une police d'assurance vie et d'assurance mutilation et décès accidentels du syndicat (les membres de réserve ne sont pas admissibles). Vous trouverez des renseignements sur la police actuelle au www.nstuinsurance.ca.

Autres assurances collectives disponibles

Les membres peuvent souscrire, à des tarifs de groupe, une assurance vie complémentaire jusqu'à un total de 300 000 \$. Le montant initial de 100 000 \$ par membre ou de 50 000 \$ par conjoint-e pour un nouveau membre n'est pas soumis à une attestation médicale d'assurabilité. Toutefois, un délai de 24 mois s'applique aux maladies préexistantes. Les autres régimes collectifs (aux frais du/de la membre) comprennent l'assurance décès et mutilation accidentels, l'assurance contre les maladies graves, l'assurance voyage et annulation de voyage NSED et l'assurance automobile et habitation.

Programme d'assistance aux membres (PAM)

Services de counselling

Offrant de l'aide à court terme et de manière confidentielle, les Services de counselling visent à améliorer et à soutenir la qualité de vie personnelle et professionnelle des membres du NSTU, de leurs partenaires et de leurs personnes à charge.

Les personnes nécessitant une intervention à plus long terme sont aidées sur recommandation à des professionnel·le·s ou à des services de soutien communautaires.

Un service d'intervention d'urgence pour affronter les situations de traumatisme et de deuil est à la disposition des membres du personnel sur demande.

Toute séance de counselling exige le consentement et la participation du/de la client-e, quelle que soit la manière dont celui/celle-ci a été recommandé-e aux services

Les Services de counselling sont offerts par des spécialistes hautement qualifiés et des membres agréés de leur organisation professionnelle. Ils et elles sont reconnus pour leurs qualités de thérapeutes cliniques et de présentateurs d'ateliers.

Les séances de counselling ont lieu sur rendez-vous uniquement. Pour prendre un rendez-vous, veuillez appeler le Programme d'assistance aux membres (PAM) entre 8 h et 16 h, au bureau central du NSTU, au numéro 1-902-477-5621 ou au numéro 1-800-565-6788 (sans frais), ou bien écrivez à : nurse@nstu.ca.

Programme d'intervention précoce (PIP)

Le Programme d'intervention précoce (PIP) est un programme destiné à tous les membres du NSTU qui travaillent ou qui sont en congé de maladie et qui tombent malades ou subissent une blessure. Ce programme facilite une reprise rapide du travail ou bien une demande rapide de prestations d'invalidité.

La participation au programme est facultative et la confidentialité est assurée. Nous invitons les membres du NSTU à contacter directement le PAM s'ils pensent qu'ils ont besoin d'assistance ou s'ils présentent un risque d'invalidité.

L'intervention peut comporter une aide à la coordination des services de santé, des évaluations ergonomiques ou l'aménagement d'un programme de retour au travail. Au cas où le membre n'est pas en mesure de reprendre le travail, il sera guidé tout au long du processus de demande de prestations d'invalidité. Les services d'intervention sont fournis par des ergothérapeutes agréés.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec le PAM, au 902-477-5621; sans frais au 1-800-565-6788; par télécopieur au 902-477-3517; ou par courriel au nurse@nstu.ca.

Carepath – Programme d'assistance pour maladies chroniques

Les programmes de Carepath, Assistance pour maladies chroniques, Soins aux aînés et Santé mentale, sont parrainés par le fonds en fiducie de l'assurance collective du NSTU pour tous les membres actifs et retraités du NSTU.

Le numéro sans frais à composer est le 1-844-453-NSTU (6788). Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site Web de l'assurance collective du NSTU, <u>www.nstuinsurance.ca</u>, ou au <u>www.carepath.ca/fr/</u>.

Site Web des fiduciaires du régime d'assurance collective

Le site Web de l'assurance collective du NSTU est destiné à vous tenir informé de toutes les prestations de votre assurance collective. Consultez le site www.nstuinsurance.ca.

Protection et services juridiques

Le NSTU offre une protection et des services juridiques à ses membres. Si vous rencontrez des problèmes juridiques dans le cadre de votre emploi, veuillez communiquer avec votre cadre du NSTU, par le biais du NSTU, en composant le 902-477-5621 ou le 1-800-565-6788. Pour les affaires criminelles, veuillez consulter le protocole ci-dessous.

Pour plus d'informations sur la protection et les services juridiques du NSTU, consultez le site https://nstu.ca/nstu-members/member-services/protection-other-services/legal-services.

Protocole d'intervention immédiate du NSTU en cas d'enquête criminelle PROTOCOLE À SUIVRE SI VOUS ÊTES CONTACTÉ PAR LA POLICE

- Vous devez indiquer aux autorités policières que vous souhaitez exercer votre droit de parler à un avocat et un avocat contactera les autorités policières une fois que le NSTU aura informé l'avocat de l'enquête.
- 2. Vous devez obtenir le nom de l'agent d'enquête ainsi que ses coordonnées.
- Vous ne devriez pas discuter de la plainte avec qui que ce soit (y compris les administrateurs scolaires, votre employeur ou le personnel) ni faire une déclaration écrite ou verbale en l'absence d'un avocat.

- 4. Vous n'êtes pas obligé par la loi :
 - d'accompagner la police sur demande, à moins que vous n'avez été arrêté;
 - de faire une déclaration écrite ou verbale, même si vous avez été arrêté;
 - · de faire une déclaration écrite ou verbale à aucun moment, sauf sur l'avis d'un avocat;
 - de parler à la police, à aucun moment et en aucun cas, sauf sur l'avis d'un avocat (sinon pour fournir votre nom et votre adresse);
 - · de vous présenter au poste de police pour répondre à des questions;
 - de permettre à la police de pénétrer dans votre domicile sans un mandat de perquisition; si la police a un mandat de perquisition, vous devez en obtenir une copie et communiquer avec un cadre de direction dès que possible:
 - · de vous soumettre à un polygraphe.

Lorsqu'un enseignant est approché par la police (à son domicile ou à son travail), est mis en garde à vue ou est contacté par les autorités policières pour une future réunion, il doit appeler immédiatement le bureau central du NSTU. 1-800-565-6788 (NSTU) / 477-5621. Demandez à parler à un cadre de direction des Services aux membres. Au cas où cela se passe en dehors des heures ouvrables, veuillez contacter votre membre du Comité exécutif provincial pour obtenir un numéro d'urgence.

Négociations

Le NSTU est le seul agent de négociations pour tous les enseignant·e·s employés dans les écoles publiques de la Nouvelle-Écosse. Il négocie les conventions régionales avec le CSAP et les CRE et la Convention provinciale des enseignant·e·s avec le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Le NSTU est également l'agent de négociations des enseignant·e·s de la Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique (CESPA).

Fonds de bienfaisance

L'objectif du Fonds de bienfaisance est de fournir une assistance à un e membre actif-ve, lorsqu'îl/elle a peu ou pas de couverture ou de protection financières par le biais du salaire, des congés de maladie, de l'invalidité de lonque durée, des prestations d'assurance, de la caisse populaire ou des banques, etc.

Dix mille dollars (10 000 \$) sont budgétisés chaque année pour les besoins des subventions de bienfaisance. Le bien-fondé de chaque cas et le montant de l'aide à apporter dans chaque cas doivent être déterminés par les membres du bureau de direction. Le montant maximum d'une subvention unique ne doit pas dépasser deux mille dollars (2 000 \$).

Les demandes doivent être accompagnées d'un formulaire de demande de subvention de bienfaisance dûment rempli, envoyé par la poste à l'attention du/de la directeur-trice général-e du Nova Scotia Teachers Union, 3106 Joseph Howe Drive, Halifax, B3L 4L7 ou par voie électronique à executivedirector@nstu.ca. Vous trouverez ce formulaire de demande sur le site https://nstu.ca/nstu-members/member-services/protection-other-services/benevolent-fund.

Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP)

Le Fonds d'aide à l'élaboration des programmes (FAEP) reçoit une somme annuelle de 200 000 \$. Géré conjointement par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et le NSTU, il vise à favoriser le développement de programmes novateurs dans le système scolaire public. Seuls les membres du NSTU travaillant dans les écoles publiques ont droit aux subventions individuelles d'un montant maximum de 5 000 \$. Le Comité du FAEP se réunit en octobre, en décembre, en février.

en avril, en juin et en août. Les demandes doivent être déposées au plus tard avant 16 h le 1er jour du mois où le comité se réunit.

Les formulaires peuvent être obtenus en écrivant au FAEP, Nova Scotia Teachers Union, 3106, chemin Joseph Howe, Halifax NS B3L 4L7; en envoyant un courriel : pdaf@nstu.ca; ou en se rendant sur le site Web : www.nstu.ca.

Bourses et subventions

Un montant est prévu annuellement au budget pour les bourses de conférence, les bourses de recherche pédagogique et les bourses d'études à plein temps. Le Comité de perfectionnement professionnel recommande le déboursement de ces fonds, qui est approuvé par le Comité exécutif provincial. Vous pouvez accéder aux formulaires de demande pour les subventions, les prix et les bourses de recherche sur le site Web du NSTU ou en communiquant avec le Service d'apprentissage professionnel du NSTU. Seuls les membres actifs et de réserve du NSTU sont admissibles aux subventions, aux bourses et aux bourses de recherche

Subventions pour conférence

Les subventions pour conférence (à l'exclusion de la conférence d'octobre) sont destinées à aider les membres qui souhaitent assister à des conférences à des fins d'apprentissage professionnel. Pour aider le plus grand nombre possible de membres, le montant d'une subvention individuelle est limité à 600 \$. Les demandes doivent être reçues et examinées avant la conférence. Elles sont désormais acceptées deux fois par année, soit les premiers mercredis d'octobre et de mai. La conférence doit être terminée ou doit prendre fin dans les six mois suivant la date de la demande.

Bourses de recherche pédagogique

Les bourses de recherche pédagogique sont destinées à soutenir, à encourager et à récompenser les membres qui entreprennent des études et des recherches professionnelles axées sur l'investigation pédagogique. Le montant d'une bourse individuelle est limité à 500 \$. Les demandes de bourse sont examinées une fois par année. Elles doivent être soumises au plus tard à 16 h, le premier mercredi de décembre.

Bourses d'études à plein temps du NSTU

Les bourses d'études à plein temps sont destinées à soutenir les membres qui suivent un programme d'études à plein temps à des fins d'apprentissage professionnel. Afin d'aider le plus grand nombre possible de membres, le montant d'une bourse individuelle est limité à deux mille dollars (2 000 \$). Les demandes de subventions seront examinées une fois par année, au printemps. Les demandes doivent être soumises au plus tard à 16 h, le deuxième mercredi de mars de chaque année.

Bourses de voyage

Des bourses de voyage d'un montant de 3 000 \$ sont parrainées par Compagnie d'assurance Bel-Air inc. pour soutenir les membres engagés dans des voyages éducationnels. Le montant d'une bourse individuelle est limité à 500 \$. Les demandes de bourse sont examinées une fois par année, au printemps. Les demandes acceptées seront déterminées par tirage parmi les demandes admissibles reçues chaque printemps. Les demandes doivent être soumises au plus tard à 16 h, le premier mercredi de mai de chaque année.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les bourses et subventions et accéder aux formulaires de demande en ligne, consultez le site https://nstu.ca/nstu-members/professional-development/grants-opportunities/study-andresearch-grants.

Subvention des fiduciaires du régime d'assurance collective du NSTU pour la santé mentale et le bien-être

Les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU, avec le soutien de Compagnie d'assurance Bel-Air inc., financent des projets à l'appui de la santé mentale et du bien-être des enfants et des jeunes dans les écoles de toute la Nouvelle-Écosse, ainsi que des programmes dans les classes, les écoles ou les communautés. La subvention pour la santé mentale et le bien-être a été créée en vue de soutenir des initiatives innovatrices qui favorisent le bien-être de nos jeunes et de nos enfants lorsqu'ils sont confrontés aux pressions de grandir. La date limite de dépôt des demandes est fixée au 30 octobre et les formulaires de demande sont disponibles sur le site Web de la fiducie de l'assurance collective du NSTU à l'adresse www.nstuinsurance.ca.

Subventions EDUWellness des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU

Les fiduciaires de l'assurance collective du NSTU financent des projets qui améliorent la santé mentale et le bien-être des participants au régime en Nouvelle-Écosse. Les subventions EDUWellness — Pour les membres par les membres, ont été établies pour soutenir des initiatives novatrices qui favorisent le bien-être des membres du NSTU afin de saluer le travail et les efforts considérables déployés quotidiennement par les enseignants. Pour obtenir de plus amples renseignements et pour faire une demande, veuillez consulter le site Web des fiduciaires de l'assurance collective du NSTU à l'adresse www.nstuinsurance.ca.

Programme de stage à la mémoire de John Huntley

Ce programme, qui a été mis en place pour rendre hommage à la contribution de John Huntley, membre du Comité exécutif et dirigeant actif de sa section locale, offre aux membres actifs et de réserve la possibilité d'en apprendre davantage au sujet de l'organisation du NSTU. Cette expérience de stage contribue à répondre au désir de M. Huntley de permettre à tous les membres d'acquérir une compréhension approfondie du syndicat. Ce programme est offert à six membres quatre fois par an. Pour obtenir de plus amples renseignements et un formulaire de demande, allez sur le site Web du NSTU ou adressez-vous au bureau central. Les demandes doivent être reçues au bureau central du NSTU avant 16 h le 1er septembre, le 1er novembre, le 1er février ou le 1er avril.

Journée de l'engagement des membres

Le NSTU célèbre la Journée de l'engagement des membres à l'occasion de la Journée mondiale des enseignants le 5 octobre, chaque année. Un thème différent est choisi chaque année et les sections locales du NSTU sont encouragées à intégrer la Journée de l'engagement des membres dans le cadre de leurs activités de bienvenue et de leurs rencontres destinées aux nouveaux membres, qui ont lieu au début de l'année scolaire

Prix et récompenses du NSTU

Le Conseil ou le Comité exécutif peut reconnaître les contributions exceptionnelles de membres du NSTU par le biais des titres de membre honoraire et de membre à vie ainsi qu'au moyen de prix spéciaux, pour service rendu à une section locale et pour la promotion de l'enseignement public.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces prix et récompenses, consultez le site https:// nstu.ca/the-nstu/about-us/nstu-awards/awards-overview.

Programme intraprovincial d'échange de postes

Le Programme intraprovincial d'échange de postes a été lancé afin de fournir un mécanisme permettant aux enseignants de découvrir de nouveaux milieux professionnels par le biais d'affectations dans des contextes différents. Ces expériences de travail offrent de nouveaux défis et de nouvelles possibilités de perfectionnement professionnel.

Les échanges sont organisés sur une base individuelle avec l'approbation des deux centres régionaux d'éducation ou du CSAP. La date limite de demande est le 15 janvier. Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau central du NSTU ou consultez le site Web https://nstu.ca/nstu-members/member-services/ in-province-teacher-exchange.

CONTACT

CONTACT (Conference on New Techniques and Classroom Teaching) est une conférence régionale organisée par le Nova Scotia Teachers Union, la New Brunswick Teachers' Association, la Prince Edward Island Teachers' Federation et la Newfoundland and Labrador Teachers' Association. La conférence donne aux enseignants la possibilité de rester à l'avant-garde de leur profession et d'établir des liens avec leurs collègues de la région de l'Atlantique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la conférence CONTACT, consultez le site Web du NSTU: www.nstu.ca

Fondation Sheonoroil.

La Fondation Sheonoroil est un organisme de bienfaisance enregistré qui appuie la recherche, l'investigation, la réflexion, la rédaction et la distribution d'informations ainsi que des interventions axées sur des initiatives de lutte contre la violence et en faveur des écoles pacifiques dans le système des écoles publiques.

Établie par le NSTU en 1999, la Fondation est dirigée par un conseil d'administration. Elle fournit des ressources financières à tout membre actif ou retraité du NSTU, à tout groupe de membres actifs ou retraités du NSTU, ou à tout groupe d'élèves des écoles publiques travaillant en collaboration avec un e enseignant e conseiller ère.

Les subventions sont accordées à des programmes antiviolence ou à des programmes d'écoles pacifiques qui ont un impact direct et immédiat sur les classes, les élèves, les enseignants, le personnel, les administrateurs, ainsi que sur la communauté.

Pour les formulaires de demande et de plus amples renseignements : <u>sheonoroil.nstu.ca</u>. Les dates limites sont le deuxième vendredi de novembre et d'avril. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau central du NSTU au numéro 1-800-565-6788.

Publications

The Teacher: mensuel, de septembre à juin.

Registre des membres – Mise à jour en ligne

Les représentants du NSTU devraient mettre à jour la liste de leur établissement par le biais du registre des membres en ligne et en temps réel. Lorsqu'un-e représentant-e du NSTU met à jour la liste de son établissement, les modifications sont immédiatement apportées à la base de données de manière à ce que les renseignements sur les membres du NSTU soient courants et corrects. Les membres peuvent également mettre eux-mêmes à jour leurs renseignements personnels, les données relatives à leur emploi et à leur affectation et leurs coordonnées en se rendant sur la page Registre des membres du site Web (menu « Le NSTU », sous-menu « Membres »), ou bien en cliquant sur l'îcône Registre des membres sur la page d'accueil du NSTU ou bien encore en se connectant directement au registre à l'adresse http://www.nstucentral.ca. Remarque : L'accès au registre des membres est basé sur les données de votre compte courriel Web du NSTU, veuillez consulter la section suivante pour de plus amples renseignements. (Remarque : L'accès au Registre des membres est basé sur les identifiants de votre compte Web du NSTU. Si vous n'avez pas encore de compte Web du NSTU, consultez les renseignements ci-dessous.)

Site Web (www.nstu.ca)

Le site Web du NSTU fournit de l'information sur les programmes et les services du NSTU. Des vidéos, un calendrier et des liens vers le compte Twitter (X) du NSTU y sont affichés, ainsi que des formulaires en ligne.

Protocole de Communication

Sur demande, une liste d'envoi désignée sur le compte Web du NSTU sera établie pour les dirigeant-e-s du NSTU (les président-e-s des sections locales, les président-e-s des conseils des représentants régionaux; les trésorier-ère-s des conseils des représentants régionaux; les président-e-s des conseils des représentants régionaux; les président-e-s des conférence des associations professionnelles; et les président-e-s de conférence des associations professionnelles).

Les membres qui souhaitent communiquer avec le bureau central du NSTU ou d'autres membres sur des affaires relatives au syndicat peuvent le faire en utilisant une adresse de courriel personnelle, un télécopieur ou le téléphone.

Tout membre qui contacte le bureau du NSTU ou les dirigeants du NSTU à partir du système de courriel Web de son employeur recevra une réponse l'avisant que le NSTU ne communiquera pas au moyen du courriel Web de l'employeur et fournissant des instructions pour utiliser une adresse de courriel personnelle ou le téléphone.

Régime de congé à salaire différé

Le Régime de congé à salaire différé offre aux membres du NSTU la possibilité de prendre un congé autorisé d'un (1) an ou de six (6) mois par le biais d'un salaire différé pour financer le congé. Tout enseignant sous contrat permanent d'un CRE, d'un conseil scolaire ou de la CESPA a le droit de participer à ce régime.

Pour obtenir de plus amples renseignements: https://nstu.ca/nstu-members/member-services/leaves.

Teachers' Pension Plan

Le site Web du NSTU contient des renseignements à jour sur le régime de retraite dans la section Member Info. Les renseignements affichés comprennent :

- · Brochure sur le Teacher's Pension Plan
- · Renseignements sur les séminaires sur la préparation à la retraite
- · Vidéos et documents d'information sur la pension
- Liens vers des ressources externes

https://nstu.ca/nstu-members/pension

Salaires

Salaire du personnel-cadre et du/de la président∙e du NSTU (au 1er août 2025)

Directeur-trice exécutif-ve209 100 \$Directeur-trice exécutif-ve adjoint-e174 088 \$Personnel de directionde 122 559 \$ à 156 672 \$Président-e181 790 \$

Échelles salariales provinciales Du 1er août 2025 au 31 août 2026

Position on Scale	VTPA	TCM TC1 TC2	TC3	VTCI TC4	VTCII TC5 ITC	VTCIII TC6 ATC1	VTCIV TC7 ATC2	TC8 ATC3
1	56779	57768	57768	56779	63664	71200	77490	83453
2	59452	0	57768	59453	67066	74973	81257	87222
3	62123	0	57768	62124	70461	78741	85029	90994
4	64795	0	57768	64796	73866	82514	88801	94765
5	67468	0	57768	67469	77265	86284	92569	98535
6	70139	0	57768	70141	80666	90052	96342	102304
7	0	0	62789	72812	84063	93826	100113	106080
8	0	0	0	0	87464	97596	103883	109850
9	0	0	0	0	90865	101366	107650	113619

Application mobile pour transactions bancaires

Que vous utilisiez un iPhone, Android ou Tablet PC, les services bancaires mobiles vous permettent d'effectuer vos opérations bancaires n'importe où, n'importe quand.



Faites un dépôt n'importe où

Utilisez votre application mobile et appareil photo pour prendre une photo de votre chèque et déposez les fonds dans votre compte immédiatement.

Accès à vos comptes 24 heures sur 24

Grâce aux services bancaires en ligne MemberDirect® et aux services bancaires par téléphone TeleService®, vous avez accès à vos comptes 24 heures sur 24. Vous pouvez vérifier le solde de vos comptes, transférer des fonds et payer vos factures, sans quitter le confort de votre foyer ou de votre bureau.

Accès partout dans la province

Vous pouvez faire des dépôts, des retraits, des transferts ou payer des factures à plus de 60 GAB de caisse de crédit à travers la province — plus que toute autre institution financière. Vous pouvez également avoir accès à votre compte dans n'importe quelle caisse de crédit du Canada atlantique.

Retenue sur salaire

Grâce au système de retenue sur salaire, vous pouvez faire prélever vos paiements d'hypothèque, de prêt ou d'épargne-placement, directement sur votre chèque de paie. La gestion de vos finances n'a jamais été aussi facile. Vous pouvez également faire déposer directement votre chèque de paie complet sur votre compte.

Programme destiné aux nouveaux enseignants

Ce programme unique a été mis au point pour apporter une aide aux nouveaux enseignants durant les cinq premières années de leur carrière. Il comprend un compte de chèques gratuit très avantageux, une séance gratuite de conseils financiers, un programme de refinancement des dettes et d'autres services pour aider les nouveaux enseignants à démarrer leur carrière du bon pied.

Politique sur les arrêts de travail en contexte de négociations collectives

Dans le cas d'une grève des enseignants, les enseignants en activité se verront accorder l'option de différer le paiement du principal et des intérêts pour les prêts, les prêts hypothécaires et les lignes de crédit du TPCU jusqu'à la fin de la grève.

Hypothèques

Le Teachers Plus Credit Union offre des hypothèques flexibles à des taux très concurrentiels.

Prêts personnels et lignes de crédit

Grâce à la flexibilité d'un prêt personnel ou d'une ligne de crédit du Teachers Plus Credit Union, vous pouvez vous offrir ces vacances dont vous avez toujours rêvé, financer les rénovations de votre maison ou tout autre projet important.

Ligne de crédit Masters Plus

Ce produit spécialisé a été mis au point pour aider les enseignants à revaloriser leur certificat d'enseignement en offrant des prêts à taux préférentiel à ceux qui sont inscrits à un programme de maîtrise.

Lignes de crédit ou prêts étudiants

Les études coûtent cher. Le financement que nous offrons aux étudiants est pratique et flexible et le calendrier de remboursement est raisonnable et facile à comprendre.

Prêts auto neuve

Nous surveillons attentivement le marché et nous offrons des taux d'intérêt hautement concurrentiels pour les prêts auto neuve.

Lignes de crédit ou prêts étudiants

Les études coûtent cher. Le financement que nous offrons aux étudiants est pratique et flexible et le calendrier de remboursement est raisonnable et facile à comprendre.

Prêts RFFR

Vous cherchez à augmenter votre cotisation de REER cette année, mais vous n'avez pas suffisamment de liquide pour le moment? Un prêt REER, à un taux d'intérêt aussi faible que le taux préférentiel du Credit Union, vous permet de bénéficier des économies et des avantages fiscaux d'une cotisation plus élevée à votre REER.

Prêts pour rachat de pensions

Si vous souhaitez racheter des années de service dans le cadre du régime de pensions des enseignants, nous pouvons vous offrir un prêt à un taux d'intérêt inférieur de 1,25 % aux taux affichés.

Cartes de crédit :

Nous savons que les cartes de crédit ne sont pas une « solution unique ». C'est pourquoi nous proposons une gamme complète de cartes personnalisées afin que vous puissiez choisir celle qui vous convient le mieux.

Comptes de chèques personnels

Le Teachers Plus Credit Union propose des comptes de chèques dont les frais de gestion sont les plus faibles de l'îndustrie. Vous avez le choix entre de nombreuses options et vous êtes sûr de trouver le compte qu'il vous faut.

Comptes d'épargne

Le Teachers *Plus* Credit Union offre une vaste gamme de comptes d'épargne capables de répondre à tous vos besoins.

Comptes en dollars américains

Placez votre argent dans un compte en dollars américains et vous n'aurez plus à vous soucier des taux de change. Vous pourrez émettre des chèques en dollars américains et retirer ou déposer des dollars américains sans passer par le dollar canadien.

Gestion de budget

Examiner vos options financières en parlant à l'un de nos conseillers financiers hautement qualifiés afin de vous aider à réaliser vos objectifs financiers.

REEE

Aider vos enfants, vos petits-enfants ou d'autres enfants qui vous sont chers à réaliser leurs rêves. Les REEE sont un moyen fiscalement avantageux d'épargner en vue des études d'un enfant. Demandez-nous dès maintenant comment vous pouvez en profiter.

Investissements et REER

Nous proposons une vaste gamme d'investissements. Nos conseillers financiers sont très compétents peuvent vous aider à trouver la voie d'un avenir financier solide.

Responsabilité sociale d'entreprise

Au Teachers Plus Credit Union, nous avons pris les engagements suivants :

- 1) protéger notre environnement
- 2) créer des programmes d'aide à la communauté
- 3) offrir notre temps, notre expertise et notre expérience pour améliorer les choses partout où nous pouvons.

Transfert électronique de fonds

Le transfert électronique Interac est un moyen simple, pratique et sécurisé de transférer de l'argent directement d'un compte bancaire à un autre. Cela remplace avantageusement les chèques ou les espèces.

Devises étrangères

Nous pouvons commander des devises étrangères et les recevoir à notre succursale dans un délai de trois jours ouvrables.

Virement télégraphique

Nous avons la capacité de faire des virements de fonds partout dans le monde.

Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)

Le CELI permet aux Canadiens, âgés de 18 ans et plus, de mettre de l'argent de côté sans payer d'impôt, tout au long de leur vie. Chaque année, vous pouvez déposer de l'argent sur ce compte selon la limite établie pour l'année en guestion.

Assurance voyage

Cette garantie simple et pratique vous offre la tranquillité d'esprit et une protection sans souci lorsque vous voyagez. Cette assurance est offerte par le biais de notre partenaire CUMIS.

Aucune pénalité

Nous n'imposons aucune pénalité aux enseignants retraités qui souhaitent rembourser leur emprunt hypothécaire avec leurs propres fonds.

Comptes petites entreprises

Nous offrons un choix entre quatre types de comptes courants. Nous offrons une grande flexibilité ainsi que les frais bancaires les plus faibles de l'industrie et des dépôts sans frais.

Portefeuille mobile

Nous vous offrons maintenant une nouvelle manière facile de payer vos achats! Que vous utilisiez un appareil Apple, un téléphone intelligent Samsung Galaxy ou un appareil Android, vous pouvez charger votre carte de débit Interac^{MD} pour faire vos achats facilement et en toute sécurité.



Bedford, N.É B4A 4E9

Téléphone: 902-477-5664 / Téléc.: 902-477-4108

la ligne sans frais: 1-800-565-3103

Courriel Web: info@teachersplus.ca / Site Web: www.teachersplus.ca



Conseil d'administration 2025-2026

(de gauche à droite):

Bill Redden ancien président (région sud); Danielle Eleftheros présidente (région métropolitaine d'Halifax); Coralie Cameron (région est); Maureen Smith secrétaire (région métropolitaine d'Halifax); Derek Harvey (région métropolitaine d'Halifax); Kyle Sarka (région métropolitaine d'Halifax); Pat Hillier (région centrale); Jim MacFarlane vice-président (région métropolitaine d'Halifax); Danny Wadden (région centrale); Jason Kavanaugh (région du Cap-Breton).



Remarques